

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Karyane St-Denis

<https://www.cadre21.org/membres/810bfa7c98ee3beb1c5f4e43>

Date d'obtention : 2023-10-24 18:16:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode sert à protéger les jeunes dans les écoles contre la pornographie juvénile

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai en mesure d'intervenir en suivant un protocole précis lors de mes interventions sur ce sujet.
Cela me permet de prendre connaissance de l'ampleur de la situation et d'intervenir de la bonne manière.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention de bien suivre les étapes de la trousse SEXTO. De plus, je garderai une attention particulière où une personne malveillante peut se trouver dans la situation où j'interviens. De plus, l'utilisation de l'enveloppe est importante lorsqu'un malveillant est dans la situation.